

4^{ème} Division

Paris, le 8 février 1814

2^e Bureau
de la Compté générale

Le Ministre de l'Intérieur,
Comte de l'Empire,

Réponse à
Lettre du 21 Dec 1813

Enregistrement
à l'arrivée, N.º 100
le

A Monsieur Le Chier,
Directeur de l'École des Beaux arts

Envoi du Compté de
1811

N.º 211

Monsieur, Je vous fait passer
un double de votre Compté de 1811
revêtu de mon visa

J'ai eu alloué la Recette à	18,053	64
En la dépense à	17,773	70
En sorte que le Restant en Caisse est de	279	94

Voici les Causes de la Différence
de ce résultat avec le votre

- 1º J'ai rejeté les 292^{fr} 84 des retenues
de l'Élève Boutebriel, que vous avez
reconnu par votre Lettre du 21 Décembre
dernier
- 2º Je n'ai point admis les 1000 que
vous m'avez dit lui avoir remis en
remplacement, parce que j'

CBZ

n'ai pas la pièce qui justifie du
payement vous l'avez compris au
Compte suivant

3° Je n'ai point également alloué le
1241^{fr} de retenue payée au Clerc
sur 1810 et 1811, parce que cet Emploi
de fond ne doit pas être cumulé avec
l'emploi de fond du Trésor; surtout
lorsque le montant de la retenue d'un
exercice est compris en entier dans le
Compte de l'année; c'est à valoir sur
les retenues des Comptes suivants

4° Enfin j'ai ajouté à la dépense le
1760^{fr} 22^{cs} d'excédent du Compte de 1810; et
c'est ^{d'après} ces différences rectifications que j'ai
alloué votre compte de 1811 tel qu'il est
énoncé ci-dessus.

Il vous restera maintenant à reporter
au Compte de 1813. puisque celui de 1812
est rendu, ce que vous avez payé
au Sr. Rutxehel, conformément au
Compte dressé entre vous et lui, et
à m'indiquer les moyens de
régulariser le 279^{fr} 94^{cs} dont vous
restez à découvert en pièces de dépenses
vis-à-vis le Trésor-Supérieur. Je lui

adresse avec celle de 1811, les
pièces qui testoiend au Compteur
De 1808 1809 et 1810 en
excédent Des Crédits ouverts
à l'École sur le Trésor impérial

Recevez Monsieur, l'assurance
De me. Leunmeur Distingué
Montaus